



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT





VARROA

« Bilan des plans régionaux de lutte »





agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Programmes Régionaux « Varroa »

Bases réglementaires :

Programme apicole français notifié à la Commission européenne le 15 avril 2013 pour la période du 1^{er} sept 2013 au 31 août 2016
Décision de la Commission du 13 août 2013 (CE) 1234/2007
Règlement UE N 1308/2013 du parlement et du conseil du 17 décembre 2013
Décret 2013-820 du 12 sept 2013 relatif au programme d'aide national à l'apiculture
Avis favorable du Conseil spécialisé « fruits et légumes » de FranceAgriMer
Décision AIDES/SAND 2013-55 du 13 sept 2013

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Programmes Régionaux « Varroa »

Bénéficiaires :

- Organismes à vocation sanitaire animale (OVS-A)
reconnus par le Ministère en charge de l'agriculture, ayant mis en place une section apicole
OVS ayant établi un accord de coordination avec les organismes d'assistance technique de la région (pas d'action superposée, voire concurrente)

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Programmes Régionaux « Varroa »

Bases Financières :

- Aide financière plafonnée à :
 - 1 ETP – 55 000 € pour les régions ≥ 50 000 ruches,
 - 0,5 ETP – 27 500 pour les régions < 50 000 ruches.
- Dont 50 % FEAGA et 50 % DGAL
- Éligibilité : 1 ETP (ou ½ ETP) : salaires et charges
- 1 ou 2 personnes éligibles (assouplissement en année 2 / année 1 du programme apicole).
- Complétée par d'autres sources : autofinancement, Collectivités locales...
- 2 conventions : FAM, DGAL

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE

 DE L'AGRICULTURE

 DE L'AGROALIMENTAIRE

 ET DE LA FORÊT

Programmes Régionaux « Varroa »

Bases Techniques :

Objectif : « *maîtriser l'infestation de façon harmonisée, efficace et collective* »

3 volets :

- ➔ Identification/Enregistrement des apiculteurs et des ruches
- ➔ Mise en place d'une stratégie de prophylaxie
- ➔ Suivi et évaluation du plan

agriculture

 .gouv.fr

 alimentation

 .gouv.fr



 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE

 DE L'AGRICULTURE

 DE L'AGROALIMENTAIRE

 ET DE LA FORÊT

Programmes Régionaux « Varroa »

Rappels

Dossier transmis avec avis de la DRAAF

La DGAI effectue l'expertise technique du projet

Le dossier déposé à FranceAgriMer doit contenir l'accord de la DGAI.

Date limite de dépôt :
 15 février 2014 (année 1), 30 octobre 2015 (année 2) et 30 octobre 2016 (année 3).

agriculture

 .gouv.fr

 alimentation

 .gouv.fr



 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE

 DE L'AGRICULTURE

 DE L'AGROALIMENTAIRE

 ET DE LA FORÊT

Programmes Régionaux « Varroa »

BILAN

Bilan du dispositif sur le PAE 2014/2016

État des lieux des dossiers présentés

Bilan Année 1 et 2 du PAE

2013-2014, deux régions bénéficiaires (Bretagne, Centre)

2014-2015, cinq régions bénéficiaires (Corse, Rhône-Alpes, PACA, Bretagne, Centre, Aquitaine)

	Nombre de dossier présentés	Enveloppe attribuée	Montant agréés	Montant présenté	Dossiers rejetés / abandonnés	Montant payé
Année 1	3	300 000 €	82 500 €	57 700 €	1	29 992 €
Année 2	7	600 000 €	255 600 €	151 924 €	1	124 930 €

agriculture

 .gouv.fr

 alimentation

 .gouv.fr



 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE

 DE L'AGRICULTURE

 DE L'AGROALIMENTAIRE

 ET DE LA FORÊT

Programmes Régionaux « Varroa »

BILAN

Année 3- en cours

Pour la 3ème année du PAE 2014-2016, 9 dossiers ont été reçus (date de dépôt au 30/10/2015) :
 Aquitaine, PACA, Bretagne, Centre, Limousin, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Corse, Poitou-Charentes

=> 7 avis favorables de la DGAI

agriculture

 .gouv.fr

 alimentation

 .gouv.fr


 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • PROGRES
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE
 DE L'AGRICULTURE
 DE L'AGROALIMENTAIRE
 ET DE LA FORÊT

Programmes Régionaux « Varroa »

BILAN

Freins et difficultés

Résultats du suivi DGAL :

Volet technique (disparité,... articulation plan régional/PSE)
 Démarrage des programmes
 Manque de consensus

Instruction de dossier FAM :

Accord de coordination ou de partenariat : absents ou dénoncés à postériori
 Absence de règles de fonctionnement de SSA
 Conflit entre l'OVS-A et sa section apicole
 Absence de compte rendu de réunion de bilan/programmation

agriculture
 gouv.fr
 alimentation
 gouv.fr


 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • PROGRES
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE
 DE L'AGRICULTURE
 DE L'AGROALIMENTAIRE
 ET DE LA FORÊT

Programmes Régionaux « Varroa »

conclusion



Un réel enjeu pour la santé des colonies

Une enveloppe DGAI (206) est disponible ..., mais largement sous utilisée
 Lutte sous la responsabilité des OPA
 Absence de stratégie de lutte au niveau national (mesures individuelles et non collectives)

Présence d'un potentiel (PAE 2)
 Inscription de varroa comme priorité 1 par le GT CNOPSAV



Traduire la volonté en actions concrètes....

agriculture
 gouv.fr
 alimentation
 gouv.fr


 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • PROGRES
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE
 DE L'AGRICULTURE
 DE L'AGROALIMENTAIRE
 ET DE LA FORÊT



Merci pour votre attention



agriculture
 gouv.fr
 alimentation
 gouv.fr